

Intitulé du diplôme

L1 DROIT (0)

Composante(s) concernée(s)

DSEG

N° Semestre	Code	Nature Élément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1 ou unique si Contrôle continu intégral				Session 2			Paramétrage APOGEE					
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report
SEMESTRE 1																		
	UE	UE fondamentale introduction au droit		9														
		INTRODUCTION AU DROIT																
	EC	EC Introduction au droit privé			1	ET ou EA	Ecrit ou QCM (1)	1	1h30	Ecrit ou QCM (1)	1	1h30	note/20				oui	
	EC	EC Introduction au droit public			1													
	EC	EC TD méthodologie			1	CC	Ecrit											
	UE	UE fondamentale droit privé		6														
	EC	EC Droit civil - les personnes			1	ET	Ecrit	1	2h	Ecrit	1	2h	note/20				oui	
	UE	UE fondamentale de droit public		6														
	EC	EC Droit constitutionnel			1	ET	Ecrit	1	de 2h à 3h (2)	Ecrit	1	1h30	note/20				oui	
	UE	UE d'ouverture		6														
	EC	EC Histoire des institutions publiques 1			1	ET	Ecrit	1	1h	Ecrit	1	1h	note/20	OUI	1 an	12	oui	
	EC	EC Economie			1	ET	QCM	1	1h	QCM	1	1h	note/20	oui	1 an	12	oui	
	UE	UE fondamentale transverse S1		3														
	EC	EC Outils & Cultures NUMériques 1			1	(3).	(3).	(3).	(3).	(3).	(3).	(3).	note/20	oui	1 an	12	oui	
	EC	EC Recherche documentaire (initiation)			1			1	(6).				note/20 (5)	oui	1 an	12	oui	
	PRJ	PRJ Autoformation projet Voltaire			1	ET	internet											
	EC	EC Langue S1 1/4			2													
	MATI	MATI Anglais S1				CC	Ecrit	1 + note de participation	1h30	Ecrit	1	1h30	note/20	oui	1 an	12	oui	
	MATI	MATI Allemand S1 -				CC	Ecrit	1 + note de participation	1h30	Ecrit	1	1h30	note/20	oui	1 an	12	oui	
SEMESTRE 2																		
	UE	UE fondamentale droit privé S2		6														
		DROIT PRIVE																
	EC	EC Droit civil - la famille - S2			2	ET	Ecrit	1	3h (2)	ECRIT	1	3h (2)	note/20					
	EC	EC Dt famille TD S2			1	CC	Ecrit		de 1/2 h à 2h (2)									
	UE	UE fondamentale de droit public S2		6														
		DROIT PUBLIC																
	EC	EC Droit constitutionnel S2			2	ET	Ecrit	1	3h (2)	ECRIT	2	3h (2)	note/20					
	EC	EC Droit constitutionnel TD S2			1	CC	Ecrit		de 1/2 h à 2h (2)									
	UE	UE fondamentale droit privé et public S2		9														
	EC	EC Droit civil - les biens - S2			1	ET	Ecrit	1	1h30	Ecrit	1	1h30	note/20	OUI	1 an	12	oui	
	EC	EC Institutions internationales S2			1	ET	QCM	1	1h	QCM	1	1h	note/20	OUI	1 an	12	oui	
	UE	UE ouverture S2		6														
	EC	EC Histoire des institutions publiques 2 - S2			1	ET	Ecrit	1	1h	Ecrit	1	1h	note/20	OUI	1 an	12	oui	
	EC	EC Introduction à la science politique - S2			1	ET	QCM	1	1h	QCM	1	1h	note/20	OUI	1 an	12	oui	
	UE	UE fondamentale transverse S2		3														
	EC	EC Outils & Cultures NUMériques S2			1	(3).	(3).	(3).	1h (3).	(3).	(3).	1h	note/20	oui	1 an	12	oui	
	EC	EC Projet Professionnel et Personnel S2																
	EC	EC Langue S2 1/4			2													
	MATI	MATI Anglais S2				CC	Ecrit	1 + note de participation	1h30	Ecrit	1	1h30	note/20	oui	1 an	12	oui	
	MATI	MATI Allemand S2 -				CC	Ecrit	1 + note de participation	1h30	Ecrit	1	1h30	note/20	oui	1 an	12	oui	

DISPOSITIONS PARTICULIERES

(0) Le présent tableau comporte des options (numérotées 1 à 3) laissées à l'équipe pédagogique. Il est complété par une version annuelle dans laquelle l'équipe fixe les choix, publiés dans le mois qui suit la rentrée.

(1) Le choix du type d'épreuve est opéré par l'équipe pédagogique. Le cas échéant, l'équipe fixe aussi le nombre d'épreuves.

(2) La durée de chaque type d'épreuve ouvert pour l'EC est fixée par l'équipe pédagogique.

(3) Les modalités de contrôle des connaissances en langues sont fixées par l'UFR Lansad à Nancy et l'équipe pédagogique à Metz et sont communes à toutes les langues. Les MCC NUMOC sont fixées par les équipes pédagogiques concernées.

(4) Trois absences injustifiées en TD entraînent la défaillance au TD. Les étudiants sont tenus de faire parvenir leurs justificatifs d'absence à la scolarité dans la semaine qui suit l'absence, sans quoi celle-ci pourra être considérée comme injustifiée. En cas d'absence justifiée à une épreuve écrite de travaux dirigés, une épreuve de substitution sera proposée si cela est matériellement possible pour le chargé de TD. Dans le cas contraire, la note de CC sera neutralisée.

(5) Projet Voltaire L1

Tout étudiant de L1 est tenu d'utiliser la plateforme Voltaire pendant au moins 6 heures ; une évaluation finale sera programmée en fin de semestre 1.

En fonction du résultat obtenu, l'étudiant bénéficiera de points affectés de la manière suivante :

De 0 à 9% de bonnes réponses, l'étudiant obtient 0/20 - De 10 à 19% de bonnes réponses : 2/20 - De 20 à 29% de bonnes réponses, 4/20 - De 30 à 39% de bonnes réponses, 6/20 - De 40 à 49% de bonnes réponses, 8/20 - De 50 à 59% de bonnes réponses, 10/20 - De 60 à 69% de bonnes réponses, 12/20 - De 70 à 79% de bonnes réponses, 14/20 - De 80 à 89% de bonnes réponses, 16/20 - De 90 à 99% de bonnes réponses, 18/20 - 100%, 20/20

(6) La durée de l'épreuve Voltaire est fixée par le gestionnaire du site

(7) Les responsables d'enseignement peuvent majorer la note ou la moyenne des notes de Travaux dirigés jusqu'à 3 points en fonction notamment de la participation orale ou de travaux restitués par l'étudiant. La note de colle ne peut, à elle seule constituer la note de TD.

Le statut AJAC sera attribué sur décision du jury. Le jury délibère sur l'attribution de ce statut dès lors qu'un étudiant obtient 70 % des crédits (42 crédits).

En deuxième session ne peuvent être passées que les matières non validées dans les unités non validées

LISTE DES BONUS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDES AUX ETUDIANTS

B2E

L'attribution d'un bonus de points égal ou inférieur à 5% des points nécessaires à la validation de l'année pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement